



Accueil | Genève | Actu genevoise | Maltraitance d'enfants autistes – Mancy: face au scandale, un Etat muet et un audit critiqué

Abo **Maltraitance d'enfants autistes**

# Mancy: face au scandale, un État muet et un audit critiqué

L'indépendance de l'enquête est remise en question, la suspension de la directrice de l'OMP est contestée. Le Conseil d'État, lui, reste muet.



Laurence Bezaguet, Chloé Dethurens

Publié: 02.03.2022, 19h36



Anne Emery-Torracinta, conseillère d'État genevoise en charge du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP).

Les conclusions de l'audit sur le foyer de Mancy seront livrées ce jeudi matin. Or, cet audit externe, commandé par le Département de l'instruction publique, fait des vagues avant même sa restitution. Le choix de ses auteurs est critiqué, mais aussi l'absence de certaines personnes dans les auditions, notamment celle de la directrice de l'Office médico-pédagogique (OMP). La suspension de cette dernière, par ailleurs, est contestée. Le Conseil d'État in corpore, lui, reste silencieux.

En décembre, Anne Emery-Torracinta et sa secrétaire générale, Paola Marchesini, précisaient que cette analyse visait à clarifier les responsabilités, en plus de réunir l'ensemble des éléments de maltraitance, à déterminer les suites à donner et à identifier des pistes d'amélioration. Or, elles ont confié cette enquête à une ex-cadre du DIP, Francine Teylouni, ancienne directrice générale de l'Office de l'enfance et de la jeunesse, et à Pierre-Alain Dard, consultant en justice juvénile et ex-chef de la Brigade des mineurs, comme relevé mercredi par «Le Courrier». Problème, et pas des moindres: ces deux personnes ont occupé des postes à responsabilités à l'État de Genève. La question de leur indépendance se pose donc.

## Trop d'enquêtes

Cette crainte de manque de neutralité, l'ancien directeur de l'Office médico-pédagogique (OMP) Stephan Eliez l'avait déjà manifestée dans une interview accordée à la «Tribune de Genève» le 11 février. «À mes yeux, il serait préférable de créer une commission garante d'une totale indépendance pour rétablir la confiance. La Cour des comptes, organe supra et indépendant, semble être l'organe qui a été pensé à Genève pour être saisi d'un tel dossier.»

La multiplication des enquêtes – instruction pénale, création d'une sous-commission au Grand Conseil, audit externe – suscite également des doutes. Pour M<sup>e</sup> Robert Assaël, cette situation tend à brouiller les pistes plutôt qu'à clarifier la situation. «Du moment où il y a une procédure pénale, l'utilité de cet audit ne sautait pas aux yeux, sauf à vouloir trouver un fusible, confiait récemment à la «Tribune» cet avocat, qui défend l'ancien directeur du foyer de Mancy. Le cadre de la mission des experts est accusateur, dirigé et incomplet.» Un étonnement que partage une source proche du dossier. «La commission de contrôle de gestion du Grand Conseil

avait pourtant demandé l'ouverture d'une enquête administrative, et on ne l'a pas suivie...»

## **Hors du canton**

Pour éviter tout quiproquo, n'aurait-il pas fallu nommer des enquêteurs qui n'aient pas travaillé au sein du département en question, et soient basés hors du canton? Comme cela a été le cas pour les dysfonctionnements au sein du Département du développement économique (DDE), géré à l'époque par Pierre Maudet. L'enquête externe avait été confiée à une auditrice vaudoise puis une seconde avait été attribuée à l'ancien juge Fonjallaz, originaire lui aussi du Canton de Vaud. Idem pour l'audit sur les tensions au sein de la prison de Champ-Dollon, mené par un ancien directeur de la prison de Bellechasse, à Fribourg. C'est également de ce canton dont provenait l'une des deux personnes ayant enquêté sur les abus sexuels au collège, lorsque Tariq Ramadan était enseignant.

Mais pour le DIP, le choix est assumé. «Par souci d'efficience, nous voulions des personnes déjà au courant du fonctionnement des institutions genevoises», répond son porte-parole, Pierre-Antoine Preti.

Un autre aspect fait jaser: le fait que ni la directrice actuelle de l'OMP ni l'ancien responsable, Stephan Eliez, n'aient été entendus par les deux enquêteurs mandatés par l'État. Interrogé à ce sujet, le DIP renvoie aux enquêteurs qui présenteront leur travail ce jeudi matin. À noter que Sandra Capeder n'a pas non plus été auditi<sup>o</sup> pour l'heure par les députés de la sous-commission du Grand Conseil.

## **Aucune base légale**

Sur le plan administratif, la gestion de la crise par le DIP prête aussi le flanc à la critique. La directrice de l'OMP a été suspendue, «mais aucune décision formelle dans ce sens n'a été rendue. La mise à l'écart actuelle ne repose donc sur aucune base légale, regrettent ses avocats M<sup>es</sup> Stéphanie Fuld et Guglielmo Palumbo. Nous avons contesté ce fait et n'avons aucune réponse. Il n'y a pas d'argument juridique ou de base légale qui permette cette forme de suspension. Certaines conditions doivent

être remplies et ne le sont pas en l'occurrence (*ndlr: une enquête administrative, notamment*).»

Les motifs qui ont été notifiés à la haut cadre pour justifier cette suspension sont tous contestés. «Ceux-ci sont opportunistes et dérisoires, notent ses avocats. Ce n'est qu'à la suite de la médiatisation de la crise du Foyer de Mancy que le Département a choisi de formuler des reproches à l'encontre de notre cliente.» Contacté à ce sujet, le DIP dit ne pas pouvoir répondre «au regard de la protection de la personnalité de nos employés».

## Silence du Conseil d'État

Le silence du Conseil d'État dans cette affaire interroge également. Sollicité par nos soins, celui-ci répond simplement suivre «attentivement ce dossier». Les démarches du DIP ont été approuvées par le collège, notamment celle d'un audit externe.

Aucune réponse, en revanche, sur le choix des enquêteurs. «Le gouvernement a pris connaissance des conclusions de ce rapport et en a discuté durant la séance de ce jour (*ndlr: mercredi*), indique toutefois Emmanuel Cuénod, porte-parole de la présidence. Il soutient la magistrate en charge de ce dossier et souhaite désormais qu'elle puisse porter l'analyse des experts mandatés à la connaissance du public, conformément à ses vœux.»

---

**Laurence Bézaguet** travaille à la Tribune de Genève depuis 1995. A démarré sa carrière au Courrier avant de collaborer six ans au feu quotidien La Suisse. A aussi été journaliste indépendante durant dix-huit mois au Canada et rédigé un livre sur la Traversée de la rade, paru en 1996, avec l'ancien conseiller d'Etat David Hiler. [Plus d'infos](#)

**Chloé Dethurens** est journaliste-enquêtrice au sein de la rubrique genevoise depuis 2019. Elle écrit pour la Tribune de Genève depuis 2007. [Plus d'infos](#)

Publié: 02.03.2022, 19h36

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)